



# PAS D'OUVERTURE LE DIMANCHE SANS PROTECTION DES SALARIÉ-E-S



Cette modification de loi, portée par la majorité de droite du Grand Conseil, vise à permettre l'ouverture des commerces plusieurs dimanches par an sans obligation de négocier une convention collective (CCT). C'est une nouvelle étape dans une offensive globale de dérégulation des horaires des commerces. Pour preuve, la même majorité prépare un autre projet plus violent encore : des ouvertures 6 jours sur 7 jusqu'à 20h et une extension supplémentaire des dimanches en fin d'année. Pour *Ensemble à Gauche*, ce référendum est indispensable, bien sûr pour défendre les conditions de travail du personnel mais aussi pour exprimer un refus plus global du projet de société qu'il y a derrière l'extension continue des horaires d'ouverture des magasins !

## NON À UNE DÉRÉGLEMENTATION SANS CONTREPARTIES POUR LES SALARIÉ-E-S

La loi actuelle permet déjà d'ouvrir les magasins 3 dimanches par an si une convention collective de travail étendue (CCT) existe. Avec ce projet, la droite veut supprimer cette condition et les patrons n'auraient donc plus d'obligation de négocier avec les représentant-e-s des salarié-e-s pour ouvrir les dimanches.

Or, les magasins ouvrent déjà plus de 67 heures par semaine ! Sans horaires et jours de congés fixes, sans plannings fournis 3 semaines à l'avance, l'organisation de la vie du personnel de vente est déjà un casse-tête.

En 2016 pourtant, la population genevoise a voté un contreprojet liant protection des salarié-e-s et ouverture des dimanches... son choix doit être respecté ! Avec cette loi prétendument « expérimentale », on tente de tromper la population... Ne soyons pas dupes !

## NON AU CONSUMÉRISME 7j/7

Les magasins des gares, aéroports, stations-services et certains petits commerces sont déjà ouverts les dimanches. Les opportunités d'achat sont donc amplement suffisantes !

## NON À LA FIN DU SEUL JOUR LIBRE EN COMMUN POUR LA POPULATION

Le dimanche est le seul jour de la semaine où la plupart des gens peuvent se retrouver entre amis et en famille. Garantir au maximum de personnes un jour de congé en commun est un élément important de la cohésion sociale. Or aujourd'hui, on compte pas moins de 20 000 personnes travaillant dans la vente à Genève !

## NON À LA DESTRUCTION DES PETITS COMMERCE AU PROFIT DES GROS

Les propriétaires de petits commerces peuvent déjà ouvrir le dimanche sous certaines conditions. C'est pour eux un (petit) avantage dans la lutte pour survivre face aux grosses enseignes. Avec cette loi, le nombre de commerces pouvant ouvrir le dimanche va exploser, ce qui accélérera la destruction des petites enseignes, rayant ainsi de nombreux emplois !

## NON À L'AUGMENTATION DES NUISANCES LE DIMANCHE

Le dimanche est le seul jour où les riverains des axes routiers et la population dans son ensemble peuvent profiter d'un calme relatif. En ouvrant la porte à des ouvertures le dimanche, les nuisances vont augmenter !

## RÉFÉRENDUM CANTONAL

### CONTRE LA LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES HEURES D'OUVERTURE DES MAGASINS (LHOM) (SAUVONS LES EMPLOIS DU COMMERCE GENEVOIS) (12372) DU 21 SEPTEMBRE 2018

*Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs dans le canton de Genève, demandent, conformément aux articles 67 à 70 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la loi modifiant la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM) (Sauvons les emplois du commerce genevois) (12372) du 21 septembre 2018 soit soumise à la votation populaire.*

**La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul-e-s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer ce référendum cantonal. En matière cantonale, les électrices et électeurs dès 18 ans, de communes différentes, peuvent signer sur la même feuille. Les Suisses vivant à l'étranger et ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer ce référendum en inscrivant leur adresse à l'étranger.**

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

NOM (majuscules)	PRÉNOM (usuel)	DATE DE NAISSANCE JJ / MM / AAAA	CANTON D'ORIGINE	DOMICILE (Adresse complète : rue, numéro, code postal et localité)	SIGNATURE

À RENVoyer AU PLUS VITE, MÊME INCOMPLET, AU PLUS TARD LE 2 NOVEMBRE 2018 À : ENSEMBLE À GAUCHE · CASE POSTALE 2070 · 1211 GENÈVE 2

# PAS D'OUVERTURE LE DIMANCHE SANS PROTECTION DES SALARIÉ-E-S

**ENSEMBLE**  
à **GAUCHE**



**SIGNEZ LE RÉFÉRENDUM !**

**NON** À UNE  
DÉRÉGLEMENTATION  
SANS CONTREPARTIES  
POUR LES  
SALARIÉ-E-S !

**NON** À LA  
DESTRUCTION  
DES PETITS  
COMMERCES AU  
PROFIT DES GROS !

**NON** À LA  
PRÉCARISATION DU  
PERSONNEL  
DE VENTE !

**NON** À LA  
FIN DU SEUL JOUR  
LIBRE EN COMMUN  
POUR LA POPULATION !

# PAS D'OUVERTURE LE DIMANCHE SANS PROTECTION DES SALARIÉ-E-S



**ENSEMBLE**  
à **GAUCHE**

## JE SOUHAITE AIDER CE RÉFÉRENDUM :

Merci de m'envoyer \_\_\_\_\_ cartes-réponses

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

RUE / N° \_\_\_\_\_

NPA / LOCALITÉ \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_ E-MAIL \_\_\_\_\_

**MERCI DE BIEN SIGNER LE RÉFÉRENDUM AU VERSO !**

À RENVoyer AU PLUS VITE SVP - AVANT LE 2 NOVEMBRE 2018 AU PLUS TARD

PLIER - NE PAS DÉTACHER



**A** Nicht frankieren  
Ne pas affranchir  
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Invio commerciale-risposta  
Envoi commercial-réponse

**ENSEMBLE À GAUCHE**  
**CASE POSTALE 2070**  
**1211 GENÈVE 2**